

Les jeunes et la santé : comment être plus solidaires ?

Débat public

Feuille de route – 16 octobre 2013

La jeunesse est une priorité de l'action publique. Face aux difficultés qu'elle rencontre, le Gouvernement construit une politique publique "[Priorité Jeunesse](#)", actée par le Comité interministériel de la Jeunesse (CIJ) du 21 février 2013. Cette politique repose sur 4 axes fondamentaux, parmi lesquels : *encourager la participation au débat public et rendre effective la co-construction des politiques publiques*, et s'articule autour de 13 chantiers prioritaires dont celui d'*améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins*.

Par ailleurs, la ministre des affaires sociales et de la santé a lancé le 23 septembre dernier la [Stratégie nationale de santé](#), qui définit le cadre de l'action publique pour les années à venir pour combattre les injustices et les inégalités de santé comme d'accès au système de soins. Les orientations de la stratégie nationale de santé trouveront une traduction concrète dans un projet de loi de santé en 2014, après avoir été soumises à débat ; la santé des jeunes constitue une des grandes priorités de santé publique.

Dans le cadre de cette stratégie nationale de santé, la Conférence nationale de santé (CNS), qui a pour mission de contribuer au débat public sur les questions de santé, a souhaité organiser un **débat public avec les jeunes (16-25 ans) sur les questions de solidarités dans le domaine de la santé**, compte tenu de sa réflexion dans ce domaine qui s'est traduite notamment par les avis suivants :

- [Eléments de réflexion de la politique nationale de santé](#) (16 décembre 2011) ;
- [Avis sur l'impact de la crise](#) (2 avril 2013) ;
- [Avis pour une évolution solidaire du système de santé](#) (18 juin 2013).

Parallèlement, d'autres contributions ont alimenté le débat public sur les questions de santé, de solidarités et de jeunesse, parmi lesquelles :

- l'avis du Conseil économique, social et environnemental du 12 juin 2012 intitulé : « [Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes](#) » ;
- l'avis du Forum français de la jeunesse de juin 2013 : « [Faire du droit à la santé une réalité pour tous les jeunes](#) ».

Le débat public souhaité par la Conférence nationale de santé, en partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et avec l'appui des partenaires réunis au sein du comité d'orientation, s'inscrit dans le temps (octobre 2013 – juin 2014) et se déroule selon les étapes suivantes :

- Octobre – novembre 2013 : constitution d'un groupe de jeunes (une 20aine de personnes) en faisant appel à candidatures auprès des partenaires du comité d'orientation (voir annexes 2 et 4) :

- l'objectif de ce groupe est de préparer un cahier d'acteurs des jeunes sur le thème de la solidarité dans le domaine de la santé comprenant : l'identification des questions posées par les jeunes sur ce thème, le partage d'expériences vécues, l'expression des attentes et des besoins, le cas échéant des pistes de propositions d'amélioration du système de santé et de solidarité ;
 - ce groupe-jeunes est accompagné par un organisme spécialisé, prestataire de la Direction générale de la santé, qui assure l'information et la formation de ses membres, et les réunit à deux reprises en amont du 2 décembre pour élaborer le cahier d'acteurs (octobre et novembre) ; des contacts bilatéraux sont également envisagés ;
 - les modalités de restitution du cahier d'acteurs sont formalisées par une ultime réunion du groupe-jeunes le 2 décembre matin ;
- 2 décembre 2013 : organisation d'un événement de lancement du débat public au Conseil économique, social et environnemental ;
 - la manifestation du 2 décembre 2013 se concentre sur une demi-journée, l'après-midi, au cours de laquelle le groupe de jeunes présente son cahier d'acteurs et le met en débat avec les participants constitués d'autres jeunes issus des réseaux des partenaires, ainsi que des représentants des acteurs de santé ;
 - dans le prolongement de l'événement, il est envisagé une remise du cahier d'acteurs aux ministres chargés de la santé et de la jeunesse ;
- 1^{er} trimestre 2014 : sur la base du cahier d'acteurs présenté le 2 décembre, le débat public se poursuit sous différents formats ;
 - appel à contributions des différents partenaires, qui peuvent organiser le recueil de la parole des jeunes avec lesquels ils sont en contact ;
 - mise en place d'un groupe de travail de la Conférence nationale de santé, qui, en lien avec le Conseil économique, social et environnemental, organise le recueil, l'analyse et la synthèse des contributions ;
- Avril 2014 : premières propositions adressées à la ministre chargée de la santé pour contribuer au projet de loi relatif à la stratégie nationale de santé ;
- Juin 2014 : adoption d'un avis de la CNS, le cas échéant conjointement avec le CESE, sur le thème de la jeunesse et de la solidarité dans le domaine de la santé, remis aux pouvoirs publics : Premier ministre, ministres chargés de la santé et de la jeunesse, directeurs généraux d'agences régionales de santé, directeurs régionaux de la jeunesse et de la cohésion sociale.

Annexes

1. Les objectifs du débat public
2. La gouvernance du projet
3. La composition du groupe de jeunes et le dispositif d'animation et d'accompagnement
4. Les thématiques du débat public

Annexe 1 : Les objectifs du débat public

Le débat public dans le domaine de la santé n'est pas défini (contrairement au débat public dans le domaine de l'environnement par exemple). En revanche, il doit être conforme à un certain nombre de critères parmi lesquels :

- la **neutralité du débat** doit être garantie : ainsi, le ministère de la santé mandate la Conférence nationale de santé pour organiser le débat public sur la thématique des jeunes et de la solidarité dans le domaine de la santé, en précisant que celui-ci s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de santé et de la Priorité jeunesse ;
- la **participation du grand public**, des citoyens, au-delà des acteurs de santé habituellement représentés dans les instances de démocratie sanitaire (professionnels de santé, représentants des usagers, financeurs, établissements, etc.) ;
 - o ici, le public cible sont les jeunes entre 16 et 25 ans ;
- un recueil de la parole, des besoins et des attentes du public cible, en vue de la **co-construction des politiques publiques**, qui constitue un des axes fondamentaux de la politique Priorité jeunesse du Gouvernement ; le débat doit donc s'inscrire dans un processus de décision publique pour que les prises de position recueillies, par exemple au sein d'un cahier d'acteurs, soient portées à la connaissance des responsables publics ;
 - o ici, le débat public s'inscrit dans deux processus politiques en cours :
 - la *stratégie nationale de santé* présentée par Mmes TOURAINE, ministre des affaires sociales et de la santé, et FIORASO, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le 23 septembre 2012, qui a identifié la santé des jeunes comme une grande priorité de santé publique ;
 - la *politique « Priorité jeunesse »* du Gouvernement, définie par le Premier ministre à l'occasion du Comité interministériel de la jeunesse du 23 février 2013, et devant se poursuivre en 2014 par la mise en œuvre d'un plan jeunesse.
- une nécessaire **restitution de la parole recueillie**, qu'elle soit prise en compte ou non dans le cadre des politiques publiques ;
- enfin le débat doit être libre, contradictoire, égalitaire ; à cette fin, la transparence du processus doit être garantie et une information large et accessible par tous en amont doit être organisée.

Les instances de démocratie sanitaire, Conférence nationale de santé et Conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA), ont dans ce cadre un rôle de promoteur du débat et de consolidation des positions exprimées, qu'elles formaliseront sous forme d'avis et de recommandations.

Annexe 2 : la gouvernance du projet

La gouvernance du débat public est organisée autour de :

- Un comité d'orientation (réunions prévues : 16/09 après-midi, 14/10 matin, 8/11 après-midi) ;
- Un comité d'organisation / équipe projet.

Comité d'orientation :

Rôle : faire remonter les besoins et attentes des différentes parties prenantes au débat public, et être un relais d'information et de mobilisation vis-à-vis des jeunes

Composition :

- la Conférence nationale de santé (CNS) ;
- le Conseil économique social et environnemental - groupe des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse (CESE) ;
- le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) ;
- le Conseil national des missions locales (CNML) ;
- l'Union nationale des missions locales (UNML)
- la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile de France ;
- les collectivités locales d'Ile de France (Conseil régional, Mairie de Paris, CG 93) ;
- le Conseil régional de Midi-Pyrénées
- la conférence permanente des coordinations associatives ([CPCA](#)) ;
- le comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire ([CNAJEP](#)) ;
- [Animafac](#) ;
- l'union nationale pour l'habitat des jeunes ([UNHAJ](#)) ;
- la [fédération Espaces santé jeunes](#) ;
- [ATD-Quart monde](#)
- l'association nationale des maisons des adolescents ([ANMDA](#)) ;
- l'association nationale des points et accueil écoute jeunes ([ANPAEJ](#)) ;
- les associations de jeunes handicapés ([Fédération des APAJH](#) et [AIRE](#)) ;
- le Collectif interassociatif sur la santé ([CISS](#)) ;
- Jeunes solidarités cancer ;
- La mutuelle des étudiants ([LMDE](#))
- le réseau national des mutuelles étudiantes de proximité ([EMEVIA](#)) ;
- les mineurs étrangers isolés ([centre de ressources INFOMIE](#)) ;
- l'EHESP : la [chaire de recherche sur la jeunesse de l'EHESP](#) ;
- le forum des organisations de solidarité internationale ([FORIM](#)) ;
- le Forum français de la jeunesse ([FFJ](#))
- Young men's christian association ([YMCA](#))

ainsi que des représentants de l'Etat et des établissements publics :

- o ministère des affaires sociales et de la santé (DGS – DGOS – DSS – DGCS – DREES - SGM)
- o ministère de la jeunesse et de la vie associative (DJEPVA)
- o ministère de l'emploi (DGEFP)
- o ministère de l'éducation nationale (DGESCO)

- ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - DGESIP)
- ministère de la justice (DPJJ)
- ministère de l'agriculture (direction générale de l'enseignement et de la recherche DGER)
- institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES)
- institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) / observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse
- centre national des œuvres universitaires et sociales ([CNOUS](#))
- union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM)
- Agence régionale de santé IDF
- Agence du service civique

Comité d'organisation / équipe projet :

Rôle : organiser la logistique du débat (relations avec les prestataires, budget, etc.)

Composition : DGS, DICOM, en lien avec la direction de la communication du CESE

Annexe 3 : La composition du groupe-jeunes et le dispositif d'animation et d'accompagnement

Pour engager le débat public, il est proposé de réunir un groupe de jeunes âgés de 16 à 25 ans, en amont de l'événement du 2 décembre. Ce groupe d'une vingtaine de jeunes sera constitué sur appel à candidature avec l'aide de têtes de réseaux (associations, mutuelles étudiantes, partenaires institutionnels...), qui proposeront la participation de jeunes (un garçon et une fille), membres de leur organisme ou non.

Ce groupe de jeunes n'est pas un panel représentatif des jeunes de la tranche d'âge 16-25 ans, qui aurait pu être constitué par un institut de sondage ; les jeunes ne s'expriment pas non plus au titre des organismes qui les ont proposés, même s'ils peuvent en être membre. Il s'agit d'un groupe composé de jeunes d'horizons différents, identifiés à travers des têtes de réseau qui les accompagnent, et qui pourront, par leurs témoignages et expériences personnelles, construire une parole qui a du sens.

Les têtes de réseaux, qui se sont déjà déclarées au comité d'orientation du 16 septembre en capacité de mobiliser des jeunes, sont les suivantes :

Le groupe sera chargé d'élaborer un cahier d'acteurs composé :

- des questions identifiées par les jeunes sur le thème du débat (le travail pourra être mené à partir des 6 thématiques proposées – voir annexe 4),
- des expériences vécues pouvant faire l'objet de témoignages,
- des attentes et des besoins des jeunes sur les questions posées,
- le cas échéant des pistes de propositions d'amélioration du système de santé et de solidarité.

Le cahier d'acteurs pourra être remis, dans le prolongement de l'événement, ministres chargées de la santé et de la jeunesse, ainsi qu'au Président du CESE et à la Présidente de la CNS

Ce groupe de jeunes se réunira à plusieurs reprises : après une première prise de contact informelle (téléphone, mail, questionnaire...), il se retrouvera au cours du week-end des 16 et 17 novembre puis le matin même du 2 décembre.

Les rencontres du groupe seront animées par un prestataire externe, choisi sur la base d'un cahier des charges élaboré par la Direction générale de la santé en collaboration avec ses partenaires institutionnels. Elles se dérouleront à Paris, en dehors du ministère, pour garantir le principe de neutralité du débat public. Les frais de déplacement des jeunes pourront être pris en charge dans le cadre de l'organisation du débat public.

Une vidéo-reportage pourra être réalisée dès la mise en place du groupe de jeunes afin de suivre l'évolution de leur réflexion ; certains éléments pourront être diffusés le 2 décembre.

Les jeunes et la santé : comment être plus solidaires ?

Ces questions ont vocation à donner des pistes de réflexion pour le groupe de jeunes, à cerner le périmètre de leurs travaux, mais ne doivent pas être considérées comme définitives.

1/ Quels sont les besoins pour les jeunes dans le domaine de la santé ?

Vos besoins en santé sont-ils suffisamment pris en compte ? Pouvez-vous accéder facilement au système de santé ?

2/ Quelle information sur la santé ?

Où puis-je me renseigner ? Vers qui puis-je orienter un-e camarade en cas de besoin de santé ?

3/ Comment agir sur les décisions de santé ?

Puis-je participer aux décisions sur la santé qui me concernent ? Comment, selon quel mode ?

4/ L'entraide, ça vous dit ?

Que représente pour vous la solidarité dans le domaine de la santé ? Quelles en sont ses formes ? Permettrait-elle réellement de résoudre, ou tout du moins d'atténuer, certains problèmes de société ?

5/ La Sécurité sociale, ça sert à quoi ?

Adhérez-vous aux principes fondateurs du système de protection sociale : chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins ? Pensez-vous qu'ils sont encore d'actualité ? Qui paye pour qui ? qui bénéficie de quoi ?

6/ La santé (vraiment) pour tous ?

Les difficultés d'accès à la santé -allant parfois jusqu'au renoncement aux soins- menacent-elles la solidarité ? Des actions solidaires peuvent-elles répondre à ces difficultés ?

7/ Les jeunes et leur santé : sur qui compter ?

Pour sortir du mal-être et retrouver la santé, peut-on compter sur l'autre (famille, ami, proche, professionnel) ?

8/ Et la réduction des risques ?

Comment les démarches de prévention peuvent-elles permettre la réduction des risques ? Que pensez-vous des campagnes de prévention ? Peut-on réduire les risques (addictions etc.) en comptant sur la solidarité ?